

CHARTRE

DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

« REUSSIR AVEC L'ENERGIE »



La maîtrise durable de l'énergie est sans conteste devenue un enjeu majeur de notre société. L'école et la famille sont les premiers lieux de sensibilisation et de prise de conscience de ces enjeux pour les jeunes.

La Région wallonne souhaite dès lors soutenir les écoles qui se mobilisent en faveur de la maîtrise durable de l'énergie.

Ainsi, des aides financières sont proposées pour réaliser un audit énergétique et des investissements économiseurs d'énergie dans les bâtiments scolaires.

Dans le cadre de l'action "Réussir avec l'énergie", la Région appuie également les initiatives en matière d'éducation à l'énergie. Une attention particulière est accordée aux projets pédagogiques fondés sur des démarches citoyennes visant les économies d'énergie concrètes dans l'école.

La Région propose aux associations de contribuer activement au développement de telles initiatives, avec notamment l'appui des facilitateurs "éducation-énergie" mandatés par elle.

Pour ce faire, l'association s'engage à :

- Respecter et valoriser la liberté et la diversité des méthodes pédagogiques des pouvoirs organisateurs ainsi que les finalités éducatives de l'enseignement en Communauté française.
- Inscrire ses interventions dans le projet pédagogique de l'école qui sollicite la collaboration, sur base d'une concertation avec les responsables de celle-ci.
- Promouvoir la mise en œuvre de projets visant la construction de la citoyenneté ainsi que la mobilisation des acteurs de l'école.
- Soutenir la création au sein de l'école d'une équipe chargée de la coordination des initiatives en matière d'éducation à l'énergie.
- Privilégier les démarches participatives avec les élèves et les professeurs, notamment pour réaliser un diagnostic des consommations d'énergie et des éventuels gaspillages ainsi que pour concevoir et mettre en œuvre un plan d'économies d'énergie au sein de l'école.
- Renvoyer l'école vers d'autres associations ou organismes si elle ne peut valablement répondre à une demande de celle-ci.
- Participer au moins une fois par an à une rencontre de formation ou d'échanges organisée par la Région dans le cadre de l'action " Réussir avec l'énergie ".
- Gérer le prêt des éventuels appareils de mesure fournis par la Région, en veillant à répondre avec efficacité aux demandes des écoles (voir ci-après).

CHARTRE DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES « REUSSIR AVEC L'ENERGIE »



En contrepartie, la Région met gratuitement à disposition des écoles et des associations partenaires deux facilitateurs « éducation-énergie » chargés de (d') :

- Accompagner la mise en œuvre de projets pédagogiques et citoyens dans le contexte scolaire, en étroite collaboration avec des associations partenaires.
- Assurer la visibilité, diffuser et valoriser les animations et ressources pédagogiques proposées par les associations partenaires.
- Sélectionner et financer des animations ou interventions des associations partenaires, en réponse aux besoins des écoles, dans le cadre du développement de projets pédagogiques et citoyens : financement à 50% par la Région, avec un maximum de 1.000 euros par école.
- Organiser avec les associations partenaires qui le souhaitent un service de prêt d'appareils de mesure permettant aux élèves d'effectuer un état des lieux énergétique de leur école ; ces appareils sont acquis par la Région qui les confie aux associations partenaires ; celles-ci gèrent le service de prêt, tout en pouvant les utiliser dans leurs propres interventions dans les écoles ; leur maintenance est assurée avec l'appui des facilitateurs.
- Soutenir le développement et l'adaptation d'animations et d'outils pédagogiques sur le thème de l'énergie, et en priorité sur celui des économies d'énergie.
- Promouvoir des collaborations structurées entre les écoles et les associations partenaires et contribuer à les amplifier sur le plan local et régional sur base d'expériences réussies en cette matière.
- Organiser des rencontres de formation ou d'échanges visant à accroître les compétences des animateurs des associations partenaires.
- Relayer vers la Région les problèmes et besoins exprimés par le secteur associatif en relation directe avec l'éducation à l'énergie dans le contexte scolaire ainsi que coordonner des échanges et des concertations en vue d'y apporter des réponses.
- Coordonner à l'échelle de la Wallonie un système-qualité des services offerts aux écoles par la Région et le secteur associatif en matière d'éducation à l'énergie ; c'est-à-dire proposer des améliorations dans le but de garantir la satisfaction des acteurs de l'école.

